

MAIRIE
DE
SAINT-LARY-
SOULAN
HAUTES-PYRÉNÉES

JMB/RP

N°2024-132

OBJET

**Renaturation de la
place de l'église et de
l'office de tourisme –
Demande de subventions**

Nombre de membres
ayant assisté à la séance :
13 + 2 procurations

Votes pour : **15**
Abstentions :
Votes contre :

Affiché à la porte de la
Mairie : 28/11/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **vingt-sept novembre**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2024

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUÉ.

ABSENTS/EXCUSÉS : Alain DEDIEU (procuration à Hélène GUIOUNET) Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE (procuration à René DARAN).

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **13** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Christophe BOURREC** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, Maire

Saint-Lary-Soulans, en tant que station touristique des Hautes-Pyrénées, est confrontée aux défis environnementaux, économiques et sociaux liés à l'urbanisation et à l'évolution des modes de vie qui exigent une transformation profonde de son modèle économique et touristique.

Ainsi, afin de s'adapter au changement climatique et répondre aux attentes des touristes d'aujourd'hui pour assurer son développement durable et maintenir son rôle de moteur économique du territoire, nous avons engagé une réflexion sur la diversification des activités, services et aménagements à déployer sur les prochaines années.

De ce fait, la municipalité envisage d'engager un projet de renaturation de la place de l'église et de l'office de tourisme.

Le programme des travaux envisagé prévoit la renaturation d'une surface située au cœur du village comprenant le parvis de l'église Saint-Bertrand, le parking de l'office de tourisme la cour de l'école maternelle petite section ainsi que la requalification de la zone rond-point en espace partagé.

Ce projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et des touristes en créant un espace public plus agréable et plus convivial, tout en favorisant la biodiversité. Il s'agit d'un élément clé de l'adaptation nécessaire de la station, qui permettra de rendre la commune plus résiliente et durable.

-2-

Le programme des travaux qui est aujourd'hui dans sa phase d'étude de faisabilité fait apparaître un coût de 1 674 000,00 € HT (2 008 800,00 € TTC) sur trois années de réalisation selon le phasage suivant :

- Phase 1 (année 2025) Renaturation du parvis de l'Eglise, du parking de l'office de tourisme, d'une partie de la cour de l'école maternelle grande section et création d'une scène couverte :
1 165 821,43 € H.T.
- Phase 2 (année 2026) : renaturation de la cour de l'école maternelle petite section 239 142,86 € H.T.
- Phase 3 (année 2027): requalification de la zone « rond-point » en espace partagé 269 035,71 € H.T.

Le plan de financement global de cette opération pourrait être le suivant :

- Coût d'objectif global	:	1 674 000,00 € HT (2 008 800,00 € TTC)
- Financement :		
Etat (Fonds vert)		292 950,00 € (17,50%)
Etat (DETR-DSIL-FNADT)		292 950,00 € (17,50%)
Région Occitanie		292 950,00 € (17,50%)
Département		292 950,00 € (17,50%)
Autofinancement		502 200,00 € (30,00%)

Afin de permettre le démarrage du projet, je vous propose de solliciter de l'ensemble des partenaires financiers de la collectivité les subventions les plus élevées possibles au titre de la 1^{ère} phase de travaux de cette opération dont le plan de financement prévisionnel se décompose ainsi qu'il suit :

- Coût d'objectif Phase 1 :	1 165 821,43 € HT (1 398 985,72 € TTC)
- Financement :	
Etat (Fonds vert)	204 018,00 € (17,50%)
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	204 018,00 € (17,50%)
Région Occitanie	204 018,00 € (17,50%)
Département	204 018,00 € (17,50%)
Autofinancement	349 749,43 € (30,00%)

-3-

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

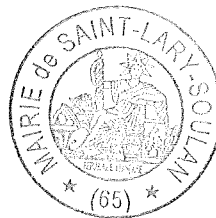
Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le projet global de renaturation de la place de l'église et de l'office de tourisme et d'approuver le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 1 674 000,00 € HT (2 008 800,00 € TTC) et de solliciter de l'ensemble des partenaires financeurs de la collectivité les subventions les plus élevées possibles.
- D'approuver le démarrage de la 1^{ère} phase du projet de renaturation de la place de l'église et de l'office de tourisme et le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 1 165 821,43€ HT et de solliciter de l'ensemble des partenaires financeurs de la collectivité les subventions les plus élevées possibles.
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de cette affaire communale et de lui donner tout pouvoir pour signer toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 27 novembre 2024



Le Maire,

André MIR